

HONORAIRES DE L'AGENCE TTC*

*(TVA en vigueur 20%)



➤ Transaction sur immobilier résidentiel et entreprises

Prix de vente TTC	% appliqués TTC
Jusqu'à 50 000 €	10%
De 50 001 € à 75000 €	9 %
De 75 001 € à 120 000 €	8 %
De 120 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 300 000€	6%
Au-delà de 300 001 €	5 %

** Pourcentage effectivement pratiqués toutes taxes comprises en fonction de valeur du bien net propriétaire. Honoraires charges net propriétaire.

➤ Transaction sur Location immobilier résidentiel et entreprises

Honoraires locataires	TTC
Honoraires visites, constitution de dossier, rédaction de bail	8€ TTC /m ² (Application loi ALUR)
Honoraires état des lieux	3€ TTC /m ² (Application loi ALUR)
Honoraires propriétaires	TTC
Honoraires d'entremises et de négociation	50€
Honoraires visites, constitution de dossier, rédaction de bail	8 TTC /m ² (Application loi ALUR)
Honoraires état des lieux	3€ TTC /m ² (Application loi ALUR)

(Loi Duflot n° 2014-366 du 24 mars 2014 – Décret n° 2014-890 du 1er août 2014)

➤ Transaction sur Location autre qu'habitation (à la charge du preneur)

Montage dossier et rédactions actes 1 mois de loyer avec minimum de perception de 79.16€ HT
(TVA en vigueur 20%) = 95€ TTC.

➤ Honoraires de gestion locative

Les honoraires de gestion locative sont à la charge du mandant.
Ils s'élèvent à 9.6% du loyers et charges comprises.
Honoraires de loyer impayés (GLI) 2.5% du loyer charges comprises.

Honoraires au 17/07/2020